

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Représentations du  
Conseil Municipal à  
l'Association des Amis  
du Jumelage  
Saint-Germain / Temara**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 8 avril 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 16 mai 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 mai 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUICHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

**N° DE DOSSIER** : 08 C 03 f

**OBJET** : REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ASSOCIATION DES AMIS  
DU JUMELAGE SAINT-GERMAIN / TEMARA

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal nomme des représentants dans diverses commissions spécifiques à la vie Saint-Germanoise ou dans divers organismes en fonction de dispositions législatives ou réglementaires.

En application de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) « Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent Code et des textes régissant ces organismes.... ».

Il est proposé au Conseil Municipal, la composition suivante pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association des Amis du Jumelage Saint-Germain / Temara :

- Monsieur Paul CHARREAU, Monsieur Vincent PERRAULT, Monsieur Fabrice RAVEL, Monsieur Pascal FAVREAU, Monsieur Jean-Pierre QUÉMARD, Monsieur Pascal LÉVÊQUE.

Monsieur le Maire est membre de droit et Président d'Honneur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

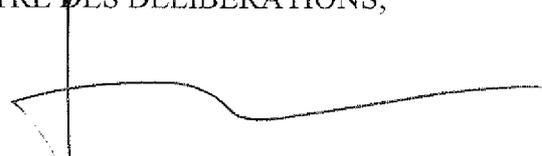
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, par 39 voix sur 39 votants :

- Monsieur Paul CHARREAU, Monsieur Vincent PERRAULT, Monsieur Fabrice RAVEL, Monsieur Pascal FAVREAU, Monsieur Jean-Pierre QUÉMARD, Monsieur Pascal LÉVÊQUE

pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Conseil d'Administration de l'Association des Amis du Jumelage Saint-Germain / Temara.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye